



## LES REGLEMENTS DU VILLAGE

- 1- M. et Mme Hôtes, à leur arrivée, ils doivent se présenter à la réception pour délivrer les documents d'identités, qui seront rendues après l'enregistrement nécessaire, et pour prendre vision du règlement du village.
- 2- Les tarifs du séjour, sauf à l'indication contraire expresse par écrit, sont référés à la période de temps qui se passe à partir du 16:00 le jour d'arrivée jusqu'à 10:00 le jour du départ: **Le paiement de la carte club et / ou le solde du séjour est exigé à l'arrivée, avant que les clés et peut soit être effectué en espèces ou par chèque ou par carte de crédit (sauf American Express)**
- 3- Le début / fin du séjour, prévue des heures 16:00 jusqu'à les heures 10:00 comme spécifié au point 2, implique le début du traitement de la Pension complète avec le dîner du jour d'arrivée et se termine avec le déjeuner du jour du départ. **Vous ne pouvez pas inverser ces repas.** La direction, toutefois, réserve le droit d'accepter, comme un supplément, la demande de déjeuner pour le jour d'arrivée, avec un paiement à effectuer surplace.
- 4- À l'arrivée, les clients recevront un bracelet d'identification, anallergique, du village, à porter obligatoirement pendant toute la durée du séjour, afin de permettre à chaque où la reconnaissance.
- 5- À l'intérieur du village l'argent en espèce ne circule pas, pour tout paiement, non inclus dans le paquet (consommations des boissons supplémentaires, bar, lido, bazar, etc. ...), il est obligatoire l'utilisation d'une carte magnétique qui sera remise aux clients à leur arrivée. Cette carte est du zéro importe et comporte le versement, initiale, une caution de 5,00 € sera remboursée lors de la livraison de la carte au moment du départ. La carte peut être chargée à tout moment, avec n'importe quel montant, à partir d'une appropriée « **Caricarta** » à l'intérieur du hall.
- 6- L'utilisation de services communs, piscines, aire de jeux, navette, etc. est régie par les horaires définis par la direction et communiqués aux clients par des mises en garde appropriées. Il est, aussi, interdit d'occuper les chaises longues de la piscine ou à la plage avec des serviettes de plage et des divers jeux. Pendant les heures dans lesquelles les piscines sont fermées, les objets personnels laissés sans surveillance seront retirés et vous pouvez les trouver au personnel approprié.
- 7- La direction n'accepte pas la présence des visiteurs afin d'assurer un meilleur service pour les clients eux-mêmes. Si, cependant, on retenait indispensable inviter quelqu'un **il est prévu le paiement à l'entrée, égale au tarif qui est en vigueur de la période en cours tel que déterminé par la liste des prix.** La direction, toutefois, se réserve son refus possible. Cependant, si cela était consenti, il serait, en outre, possible exclusivement dans les horaires ainsi établis : de 9h30 à 14h30 et de 16h30 à 22h30. Les visiteurs, sous la responsabilité de notre clients qu'ils les reçoivent sont tenus de se conformer à ce règlement et sont particulièrement liés à se présenter, à l'arrivée, à la réception pour livrer les documents d'identité qui seront restitués lors du départ. Il est interdit aux visiteurs de coucher sans l'autorisation de la direction.
- 8- Il est obligatoire pour les conducteurs de voitures et autres moyens de moteur de procéder, à l'intérieur des espaces de l'entrée du village et du parc, avec attention et prudence. Tous sont obligés de se garer dans les espaces prévus, et sauf en cas d'urgence et/ou unique à ne pas utiliser, de tels moyens, pendant les heures de repos et pendant la nuit.
- 9- Dans les heures de 14h30 à 16h00 et de 24h00 à 7h30, les bruits de toute nature sont interdits, qu'ils puissent déranger la paix et le repos des autres clients. La télévision, la radio, les jeux et les divers passe-temps devront en général, et en particulier en tels horaires, maintenir un niveau de bruit qui ne dérange pas les autres clients.
- 10- Il est interdit d'amener des animaux sans l'autorisation de la direction du Village et, en cas de sanction, toujours et seulement avec des précautions appropriées requises par la législation en vigueur.
- 11- Dans les espaces des résidences du village il est interdit de circuler en vélo, jouer à ballon ou exercer n'importe quelle activité qu'il dérange ou puisse causer des dommages aux personnes et aux équipements du Village et/ou des clients.
- 12- Tous les meubles, les plantes et les équipements hydriques, sanitaires, électriques, sportives etc. du village sont aux termes des lois en matière leur utilisation doit être conforme à la présente et par conséquent il est absolument interdit soit leur falsification que leur utilisation pas réglementaire, en particulier avec les dispositifs et les équipements divergés de celles en dotation.
- 13- L'eau affecté dans le Village, sauf des particulière usages clairement indiqués, il est potable pour lequel on recommande les messieurs. Les clients à éviter les déchets inutiles.
- 14- La direction du village décline toute responsabilité pour les biens et/ou valeurs de propriété des clients non délivrés en garde à la Réception.
- 15- Le non-respect de ces réglementations et / ou d'autres instructions données par la Direction du Village, autorise le même à prendre les mesures retenues nécessaires et dans les cas extrêmes ou graves nécessitent les délinquants de quitter le village jusqu'à ce que tout pourrait conduire, au même, pour toute réclamation de responsabilité ou l'indemnisation de la même direction.
- 16- Les dommages apportés aux personnes et/ou aux équipements présents dans le Village sont de directe responsabilité des personnes qui les ont causées.
- 17- Tout litige sera de la compétence de la Cour de Salerno.